

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### **Réditions générales :**

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### **Pharmacie :**

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### **Biologie et Biologie :**

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### **Optique :**

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### **Rééducation :**

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### **Dentaire :**

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### **Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :**

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### **Adresses Mails utiles**

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**UPRM**Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc

## Déclaration de Maladie

N° W21-682252

101339

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 10302

Société : RAT

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ENOUSSI Abdellmajid

Date de naissance :

15/07/1963

Adresse :

281 LA VILLE, Entrée 4, Apt 4

BIS RUE D'OURI KOURA

Tél. : 060308287

Total des frais engagés : Dhs

### **Cadre réservé au Médecin**

Cachet du médecin :

Date de consultation :

/

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 22/01/2022

Signature de l'adhérent(e) :



### **VOLET ADHÉRENT**

Déclaration de maladie

N° W21-682252

Remplissez ce volet, découpez-le et conservez-le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

Complément

— Instructions à suivre par les assurés pour faciliter le traitement des dossiers

- 1.** Les noms et prénoms de la personne malade doivent obligatoirement être portés par les praticiens eux-mêmes, sur chaque pièce transmise.

**2.** Les pièces « Maladie » doivent nous être transmises dans les 30 jours qui suivent la guérison ou l'expiration du traitement.

**3.** Les ordonnances pour traitements spéciaux doivent préciser le nombre et la nature des traitements ainsi que le coefficient y correspondant et détail d'honoraires.

**4.** Les factures de pharmacie et les notes de frais d'analyse ou de traitements spéciaux doivent toujours être accompagnées des ordonnances du médecin qui les a prescrite ainsi que des photocopies des résultats d'analyses biologiques ou des comptes rendus d'exams radiologiques.

**5.** Les prospectus et les P.P.M (Prix Public Maroc) concernant les médicaments doivent être joints aux ordonnances.

**6.** Afin de proroger la garantie des enfants âgés de plus que 21 ans, l'assuré doit produire annuellement un certificat de scolarité correspondant à l'année d'assurance considérée.

**7.** Dans le cas où le conjoint de l'assuré ne bénéficierait d'aucun régime de prévoyance, merci de demander le questionnaire relatif à la prise en charge du conjoint et/ou des enfants. Ce document doit nous être retourné dûment rempli et accompagné des pièces justificatives nécessaires.

**8.** Intervention chirurgicale : En cas d'intervention chirurgicale, merci de faire indiquer sur la note de la clinique :

  - a. Les honoraires du chirurgien ainsi que
  - b. Le coefficient « K » correspondant à l'intervention
  - c. La ventilation des frais annexes, aide anesthésie, etc ;
  - d. Le nombre de jours d'hospitalisation ;
  - e. Le détail des fournitures pharmaceutiques.

**9.** Maternité : Le versement de l'indemnité forfaitaire de maternité, s'effectue sur présentation d'un extrait d'acte de naissance de l'enfant.

**10.** Accident : En cas d'accident, préciser les causes et circonstances et éventuellement les renseignements concernant le tiers ayant occasionné l'accident.

**11.** Traumatisme : Une lettre explicative précisant les causes et circonstances, date, heure et lieu de l'accident de la voie publique, merci de joindre une photocopie du procès-verbal de la police ou de la gendarmerie.

**12.** Optique : La déclaration doit comporter la prescription médicale de la facture acquittée de l'opticien précisant les références des verres achetés selon le tarif des opticiens en vigueur au Maroc.

**13.** Pi confidéntiel : Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, merci d'en préciser la nature sous pli cacheté à l'attention du médecin-conseil de la compagnie.

**14.** Cas de grossesse : Aussitôt qu'une grossesse est diagnostiquée, la déclaration doit nous en être faite immédiatement. À la naissance, merci de nous transmettre un extrait d'acte de naissance du (ou des) nouveau-nés.

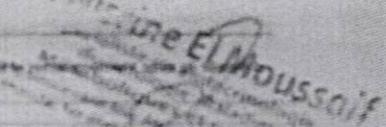
**15.** Réclamations : Toute réclamation doit être formulée au plus tard dans un délai d'1 mois à compter de la date du dépôt du dossier maladie.

**AXA Assurance Maroc** : 120-122, avenue hassan II, casablanca. Tel : 05.22.88.92.92 - Fax : 05.22.88.93.56  
Entreprise détenue par le roi n° 17/99 portant code des assurances sa au capital de 900 000 000 dirhams  
CINN 1087205 - RC 34221 Casablanca patente 356/2711 If 01585104



**réinventons /**  
l'assurance et l'épargne

**Déclaration maladie n°**

<b>À remplir par la société contractante</b>	
Numéro de police / catégorie	Date du dépôt du dossier
Numéro du bordereau	Comment de l'assuré
Numéro du sinistre	
Matricule de l'assuré	
Numéro d'affiliation à AXA Assurance Maroc	
<b>À remplir par l'assuré</b>	
Nom et prénom de l'assuré (en lettres capitales)	
<b>KHAYER NTOIA</b>	
Date des soins	Signature de l'assuré
Montant des frais exposés	
<b>À remplir par le médecin</b>	
Numéros et prénom du malade	
	
Lien de parenté	Age du malade
Nature des soins	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, merci de communiquer le nom de l'assuré à l'attention de notre médecin-conseil.	
<b>Cadre réservé à AXA Assurance Maroc</b>	
Cachet de la cellule - bordereau	Cachet de la cellule - transfert
<b>Données personnelles</b>	
Les données personnelles recueillies sur l'assuré sont traitées intégralement pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement de nos services et de nos relations avec nos clients.	
Le droit de consultation des informations sur l'assuré est réservé à l'assureur et à ses délégués, à l'assurance maladie et à toute personne autorisée.	
Par défaut, les informations des individus sont traitées pour l'assurance maladie, l'application des régimes sociaux et l'assurance à l'assuré et aux tiers également malades et/ou blessés.	
L'assuré garantit notamment le respect de la loi n° 10-11 relative à la protection des données personnelles à l'égard de l'assuré, des personnes à charge de l'assuré et des personnes étrangères qui vivent avec l'assuré ou qui sont en état de faire partie de son entourage.	
L'assuré garantit également le respect de la loi n° 10-11 relative à la protection des données personnelles à l'égard de l'assuré et de ses personnes étrangères.	
Les mentions à ce sujet peuvent également être trouvées dans l'avis de dépôt du dossier et dans les conditions générales d'assurance AXA Assurance Maroc par rapport à l'assuré. AXA Assurance Maroc a le droit de faire évoluer ces conditions générales d'assurance.	
Les mentions à ce sujet peuvent également être trouvées dans l'avis de dépôt du dossier et dans les conditions générales d'assurance AXA Assurance Maroc par rapport à l'assuré. AXA Assurance Maroc a le droit de faire évoluer ces conditions générales d'assurance.	
Ce document est destiné à l'assuré et à l'assurance maladie. Il ne peut être communiqué qu'à l'assuré et à l'assurance maladie.	
X	
N°	
Nom de l'assuré	Matricule
Bénéficiaire	Lien de parenté
Frais exposés	Date du dépôt du dossier : _____ / _____ / _____
Numéro du bordereau	Numéro d'ordre _____
Date _____ / _____ / _____	Date _____ / _____ / _____





**Quittance De Remboursement  
Maladie – Maternité**

Société : AXA FRANCE IARD N° de sinistre : 21938907  
Contrat n° : 010 070171 / 00 N° dossier : 7883787  
N° d'affiliation : 2648 Date de survenance : 02/10/2021  
Matricule Société : 0 Date de traitement : 11/10/2021  
Assuré : KHAYER NADIA Date de remboursement : 11/10/2021  
Bénéficiaire : KHAYER NADIA Médecin : \*\*\*\*\*

Nature des prestations	Dépense réelles en dhs	Base de remboursement	Cof (nbre)	Taux en %	Remboursement autre Cie	Remboursement AXA
CONSULT° SPECIALISTE	250,00	250,00	0	90,00	0,00	225,00
ANALYSES B	452,20	452,20	0	90,00	0,00	406,98
MEDICAMENTS	146,40	146,40	0	90,00	0,00	131,76
	848,60	848,60			0,00	763,74

Observations :

Informations :



مختبر الغرب (متروبول) للتحاليلات الطبية  
LABORATOIRE DU GHARB (MÉTROPOLE) D'ANALYSES MÉDICALES



Biologie de la reproduction (FIV) - Biologie spécialisée

Dr. Amina KHARRAZ

Biologiste médical  
DU en médecine et biologie  
de la reproduction-Assistance  
médicale à la procréation

Fondé en 1987

Dr. Mehdi BOOUNOU

Biologiste directeur  
Diplômé en assistance médicale  
à la procréation de Montpellier

Kénitra le 1 octobre 2021

Madame KHAYER NADIA

FACTURE N° 22531

Analyses :

Numération formule sanguine -----	B	80	
Thyreostimuline (TSH us) -----	B	250	Total : B 330

Prélèvements :

Sang-----	K	1	

TOTAL DOSSIER 452,20 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Quatre Cent Cinquante Deux Dirhams et Vingt Centimes

Dr. MEHDI BOOUNOU  
Biologiste Directeur  
Laboratoire du Gharb d'Analyses Médicales  
INPE 057165614 - Kénitra  
tel: 05 37 37 21 17

Angle Av. Med. V et Rue Sebta 1<sup>er</sup> Etage ( café METROPOLE ) - Kénitra - ICE : 001754602000061

Tél.: 05 37 37 21 17 - Fax: 05 37 37 38 14 - Patente : 20811990 - I.F : 15205373 - C.N.S.S. : 1233684

Site web : [www.labodugharb.com](http://www.labodugharb.com)



# مختبر الغرب (متروبول) للتحاليلات الطبية

## LABORATOIRE DU GHARB (MÉTROPOLE) D'ANALYSES MÉDICALES

Biologie de la reproduction (FIV) - Biologie spécialisée



Dr. Amina KHARAZ

Biologiste médical  
DU en médecine et biologie  
de la reproduction-Assistance  
médicale à la procréation

Fondé en 1987

Dr. Mehdi BOOUNOU

Biologiste directeur  
Diplômé en assistance médicale  
à la procréation de Montpellier

Dossier ouvert le : 01/10/21

Madame KHAYER NADIA

Prélèvement effectué à 17:16

Réf. : 21J30

Edition du : 02/10/21

21J30

Page : 2/2

Compte Rendu d'Analyses

### HORMONOLOGIE

Normales	Antériorités
----------	--------------

24/06/2021

TSH <sub>us</sub> -----	0,653	μUI/ml	0,27 - 4,21	3,220
-------------------------	-------	--------	-------------	-------

(electrochimiluminescence Cobas e411 Roche)

Remarque: Selon les nouvelles recommandations de la SFE, la valeur cible de la TSH chez la femme enceinte doit être <3 μUI/ml

Dr. MEHDI BOOUNOU

Biologiste Directeur  
Laboratoire du Gharb (Métropole)  
Kénitra  
Maroc  
Tél: 05 37 37 21 17 - Fax: 05 37 37 38 14 - Patente : 20811990 - I.F : 15205373 - CN.S.S. : 1233684

Angle Av. Med. V et Rue Sebta 1<sup>er</sup> Etage (café METROPOLE) - Kénitra - ICE : 001754602000061

Tél.: 05 37 37 21 17 - Fax: 05 37 37 38 14 - Patente : 20811990 - I.F : 15205373 - CN.S.S. : 1233684

Site web : [www.labodugharb.com](http://www.labodugharb.com)



# مختبر الغرب (متروبول) للتحاليل الطبية

## LABORATOIRE DU GHARB (MÉTROPOLE) D'ANALYSES MÉDICALES

Biologie de la reproduction (FIV) - Biologie spécialisée



**Dr. Amina KHARRAZ**

Biologiste médical  
DU en médecine et biologie  
de la reproduction-Assistance  
médicale à la procréation

Fondé en 1987

**Dr. Mehdi BOOUNOU**

Biologiste directeur  
Diplômé en assistance médicale  
à la procréation de Montpellier

Dossier ouvert le : 01/10/21

Madame KHAYER NADIA

Prélèvement effectué à 17:16

Réf. : 21J30

Page : 1/2

Edition du : 02/10/21

21J30

### Compte Rendu d'Analyses

#### HEMATOLOGIE

##### NUMERATION FORMULE SANGUINE

Normales  
(Femme Adulte)

07/08/2021

##### GLOBULES ROUGES

Hématies -----:	4,49	M/mm <sup>3</sup>	4,2 - 5,2	4,69
Hémoglobine -----:	13,5	g/100 ml	12 - 16	12,4
Hématocrite -----:	39,7	%	35 - 45	37,8
- V.G.M. -----:	88,4	µl	85 - 95	
- T.C.M.H. -----:	30,1	pg	28 - 32	
- C.C.M.H. -----:	34,0	g/100 ml	30 - 35	

##### GLOBULES BLANCS

Numération des leucocytes -----:	7 440	/mm <sup>3</sup>	4000 - 10000	7320
----------------------------------	-------	------------------	--------------	------

##### Formule leucocytaire

Polynucléaires Neutrophiles -----:	63,2	%		
Soit :	4 702	/mm <sup>3</sup>	1800 - 7700	
Polynucléaires Eosinophiles -----:	3,1	%	< 400	
Soit :	231	/mm <sup>3</sup>		
Polynucléaires Basophiles -----:	0,8	%	< 100	
Soit :	60	/mm <sup>3</sup>		
Lymphocytes -----:	24,6	%	1000 - 4000	
Soit :	1 830	/mm <sup>3</sup>		
Monocytes -----:	8,3	%	< 800	
Soit :	618	/mm <sup>3</sup>		

##### PLAQUETTES

Résultat -----:	222 000	/mm <sup>3</sup>	150000 - 440000	193000
-----------------	---------	------------------	-----------------	--------

Dr. MEHDI BOOUNOU

Angle Av. Med. V et Rue Sebta 1<sup>er</sup> Etage (café METROPOLE) - Kénitra - ICE : 001754602000061

Tél.: 05 37 37 21 17 - Fax : 05 37 37 38 14 - Patente : 20811990 - I.F : 15205373 - C.N.S.S. : 1233684

Site web : [www.labodugharb.com](http://www.labodugharb.com)

# Dr. Nisrine El Moussaif

Spécialiste en Endocrinologie, Diabétologie,

Maladies Métaboliques et Nutrition.

Diplômée de la Faculté de Médecine de Rabat

Ancien Médecin au CHU Ibn Sina de Rabat.

Diabète - Goître - Cholésterol - Obésité

Maladies des glandes - Troubles hormonaux

Troubles de la croissance et de la puberté.



# د. نسرين المساعف

اختصاصية في أمراض السكري

الغدد الهرمونية و التغدية

طبيبة سابقة بالمستشفى الجامعي

ابن سينا و المستشفى العسكري بالرباط

خريجة كلية الطب بالرباط

أمراض السكري، الغدة الدرقية، الكوليسترون،

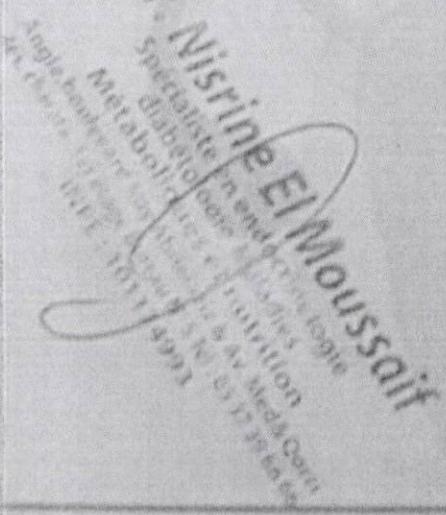
السمنة، الإضطرابات الهرمونية

تأخر النمو عند الأطفال، تأخر البلوغ ..

Kénitra, Le : ٥/١٦/٢٠٢٣

Ms. El Haya Nada

Nisrine El Moussaif  
Spécialiste en endocrinologie, diabétologie,  
maladies métaboliques et nutrition.  
Ancien Médecin au CHU Ibn Sina de Rabat.



Angle Boulevard Moulay Abdelaziz et Avenue Mohamed El Qorri,

Résidence Charafa, 1er étage, bureau n°5, (En face de la clinique Mimosa) Kénitra

E-mail : Cabinetdrnisrineelmoussaif@gmail.com

شارع مولاي عبد العزيز و زنقة شارع الموري

باب زرقة، الطابق الأول، مكتب رقم 5 (في المقابل لجامعة ابن طفيل)

• 05 37 39 66 66

# Dr. Nisrine El Moussaif

Spécialiste en Endocrinologie, Diabétologie,  
Maladies Métaboliques et Nutrition.

Diplômée de la Faculté de Médecine de Rabat

Ancien Médecin au CHU Ibn Sina de Rabat.

Diabète - Goitre - Cholésterol - Obésité

Maladies des glandes - Troubles hormonaux

Troubles de la croissance et de la puberté.



د. نسرين المساعف

اختصاصية في أمراض السكري

الغدد الهرمونية و التغذية

طبيبة سابقة بالمستشفى الجامعي

ابن سينا و المستشفى العسكري بالرباط

خريجة كلية الطب بالرباط

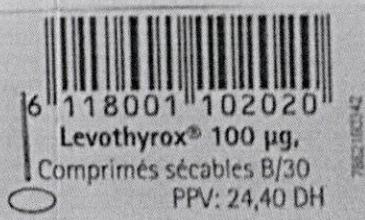
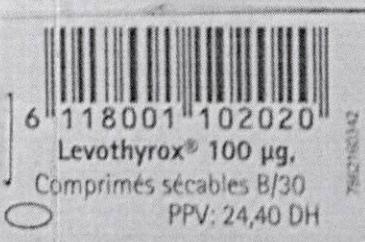
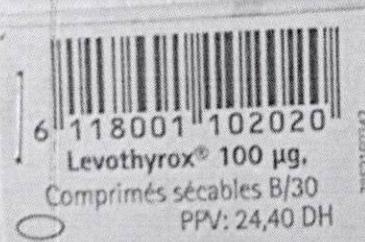
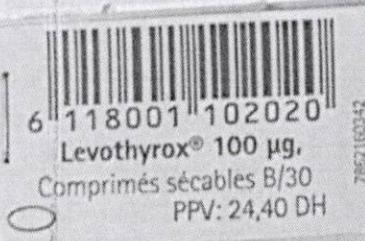
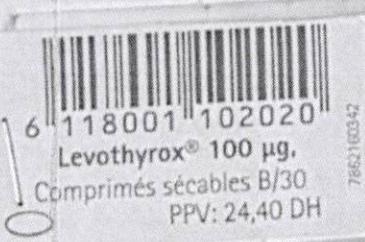
أمراض السكري، الغدة الدرقية، الكوليسترون،

السمنة، الإضطرابات الهرمونية

تأخر النمو عند الأطفال، تأخر البلوغ...

Kénitra, Le :

02/10/2021



Nisrine El Moussaif  
Endocrinologue  
Gynécologue  
Nutrition  
Gastroenterologue  
Maladies de la peau et des os  
Dr. BEN MANSOUR  
Tél: 05 37 37 62 29

Jaziz et Avenue Mohamed El Qorri,  
n°5, (En face de la clinique Mimosa), Kénitra •  
eelmoussalf@gmail.com

أدوية شارع مولاي عبد العزيز و زنقة محمد القوري  
إقليم فرقة، الطالب الأول، مكتب رقم 5 أمام مصحة ديسوز القبطية

• 05 37 39 66 66